



CANTON / TOWNSHIP
ALFRED AND PLANTAGENET

Guide du nouveau résident



www.alfred-plantagenet.com

Introduction

Bienvenue au Canton d'Alfred et Plantagenet ! Notre communauté en pleine expansion, nos nombreux services ainsi que la beauté de nos paysages ruraux, font de notre Canton un lieu de choix pour établir votre résidence. Majoritairement francophone, notre municipalité abrite environ 10 000 habitants répartis dans les villages d'Alfred, Curran, Lefavre, Pendleton, Plantagenet, et Treadwell.



Un gouvernement à deux niveaux

Notre région est régie par deux niveaux de gouvernement. Le premier niveau est régional et s'agit des Comtés unis de Prescott et Russell, qui supervise les municipalités de Hawkesbury Est, Hawkesbury, Champlain, Alfred et Plantagenet, Clarence-Rockland, La Nation, Casselman, et Russell. Le deuxième niveau est municipal, et s'agit de notre municipalité, le Canton d'Alfred et Plantagenet. Ces deux niveaux sont responsables de différents services.

Comtés unis de Prescott et Russell

Les responsabilités des Comtés unis (CUPR) comprennent:

- Les services paramédicaux
- L'entretien des routes principales (chemins de comtés)
- Services sociaux (aide sociale, logement)

Visitez le [site Web des Comtés unis de Prescott-Russell](https://www.fr.prescott-russell.on.ca) (<https://www.fr.prescott-russell.on.ca>)

Canton d'Alfred et Plantagenet

Les responsabilités de la municipalité comprennent:

- Collecte des ordures
- Contrôle des animaux
- Sécurité publique et exécution des règlements
- Entretien des routes locales

Visitez le [site Web du Canton](http://www.alfred-plantagenet.com) (www.alfred-plantagenet.com)

Conseil municipal

Réunions du conseil

Les réunions du conseil ont lieu à l'hôtel de ville à 16h30, le premier et le troisième mardi de chaque mois, sauf indication contraire. Les réunions sont diffusées en direct sur notre page Facebook et notre page YouTube. Pour en apprendre davantage, visitez le www.alfred-plantagenet.com/conseil.

Vos membres du conseil 2022-2026

Maire Yves Laviolette
Conseiller Benoit Lamarche (Quartier 1)
Conseiller Jean-Pierre Cadieux (Quartier 1)
Conseiller Antoni Viau (Quartier 2)
Conseiller Ian Walker (Quartier 2)

Consultez notre calendrier d'événements!

Les réunions publiques, les événements communautaires et autres sont affichés au www.alfred-plantagenet.com/calendrier.

Impliquez-vous !

Pour vous impliquer, vous pouvez:

- Visiter le site Web de la municipalité à www.alfred-plantagenet.com
- Assister aux consultations publiques
- Assister aux réunions du conseil
- Nous suivre sur [Facebook](#), [Instagram](#), et [YouTube](#) @CAPTmunicipal

Rejoignez des clubs locaux

Il existe plusieurs associations, groupes communautaires et organismes de bienfaisance ouverts aux résidents. Ces clubs offrent des opportunités pour organiser des événements, aider votre communauté et socialiser avec vos amis et voisins. Consultez la [liste des organismes communautaires](https://www.alfred-plantagenet.com/communautaire) (<https://www.alfred-plantagenet.com/communautaire>) du Canton d'Alfred et Plantagenet sur notre site Web pour découvrir les options disponibles.

Supportez local

Notre municipalité compte de nombreuses entreprises. Consultez notre [répertoire d'entreprises locales](https://repertoire.alfred-plantagenet.com) (<https://repertoire.alfred-plantagenet.com>).

Suivez-nous!
@CAPTmunicipal



Liste pour nouveaux résidents



Impôts fonciers et services publics

- Lorsque vous déménagez ou achetez une propriété, communiquez avec la municipalité en appelant au 613-673-4797 ou en envoyant un courriel à finance@alfred-plantagenet.com
- Inscrivez-vous aux [paiements préautorisés et à la facturation électronique](http://www.alfred-plantagenet.com/ppa) (www.alfred-plantagenet.com/ppa)
- Visitez le www.alfred-plantagenet.com/taxesfr pour plus d'informations.



Ordures et recyclage

- La collecte des ordures a lieu chaque semaine. Pour disposer de ses ordures, chaque domicile a droit à un maximum de 120L par collecte, soit le contenu du bac gris municipal.
- Tout sac d'ordures supplémentaire doit être muni d'une étiquette à ordures facilement visibles. Vous pouvez vous en procurer à l'hôtel de ville ou à votre bibliothèque municipale la plus proche.
- Mettez toujours vos ordures en bordure de rue avant 7h le jour de votre collecte.
- Si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un commerce nouvellement construit, vous pouvez acheter un bac à ordures à l'hôtel de ville. Si vous êtes nouvellement propriétaire d'une construction existante, il revient à l'ancien propriétaire de laisser le conteneur avec la propriété. Veuillez noter qu'aucun autre contenant ne peut être utilisé pour la collecte hebdomadaire des ordures.
- La collecte du recyclage est maintenant gérée au niveau provincial. Toute question ou plainte doit être adressée à Cool Containers au 613-875-3165 ou par courriel à coolcontainers@bell.net.
- Il n'y a pas de collecte municipale pour les matières organiques (compostage).
- Consultez notre site Web au www.alfred-plantagenet.com/collectes pour le calendrier des jours fériés et pour plus d'information.
- Les collectes spéciales pour les gros déchets et les produits domestiques dangereux ont lieu au mois de mai.
- Le dépotoir du Canton est ouvert le mardi et le samedi de 8h à 16h. Consultez notre [page Web](http://www.alfred-plantagenet.com/enfouissement) (www.alfred-plantagenet.com/enfouissement) pour plus d'information sur les matières admissibles et non-admissibles.



Recevez les nouvelles de la municipalité

- [Inscrivez-vous](http://www.alfred-plantagenet.com/fr/alertable) (www.alfred-plantagenet.com/fr/alertable) pour recevoir les alertes électroniques.



Médailles de chiens

- Les chiens doivent être enregistrés avec une médaille de la municipalité. Ceci permet une identification rapide et efficace en cas de perte ou de fuite de l'animal. La date butoir pour le tarif régulier est le 30 avril de l'année courante. Procurez une médaille de chien à l'hôtel de ville ou dans une des bibliothèques du Canton. Consultez notre site Web au www.alfred-plantagenet.com/chiens pour plus d'information.

Finance et paiements

Factures d'impôts fonciers

Les impôts fonciers sont facturés deux fois par an. Le relevé d'impôts intérimaire est envoyée en mars et doit être payée par la fin du mois. Si vous n'avez pas reçu votre facture provisoire par le 20 mars de l'année en cours, veuillez communiquer avec le Canton par téléphone au 613-673-4797 ou par courriel à finance@alfred-plantagenet.com.

La facture finale peut être payée en deux versements, soit en juin et en septembre. Pour éviter les pénalités, assurez-vous que les paiements soient reçus avant les dates d'échéance. Une pénalité maximale de 1,25% d'intérêt sera ajoutée aux taxes impayées le premier jour de chaque mois civil suivant la date d'échéance.

Factures d'eau et d'égout

La facturation des services d'eau et d'égout se fait quatre fois par année et les paiements sont dûs à la dernière journée des mois d'avril, juillet, octobre, et janvier de l'année suivante. La facture des services d'eau et d'égout peut être envoyée électroniquement. Remplissez le [formulaire](#) et envoyez-le à l'adresse courriel indiquée.

Options de paiement

Paiements préautorisés

Le Canton d'Alfred et Plantagenet peut recevoir vos paiements de taxes foncières et de services publics de manière automatique, soit mensuellement ou aux dates d'échéance. Pour les factures des services d'eau, les paiements préautorisés sont offerts uniquement à la date d'échéance. Choisissez l'option qui vous convient et remplissez le formulaire sur le [site Web du Canton](#) et envoyez le, ainsi qu'un spécimen de chèque, à l'hôtel de ville. Vous pouvez également nous envoyer vos informations par courriel à finance@alfred-plantagenet.com.

Institution bancaire

En personne ou en ligne dans votre compte bancaire, sélectionnez l'option "Payer" et inscrivez "Alfred" pour trouver le Canton d'Alfred-Plantagenet. Identifiez-vous en inscrivant l'information nécessaire sans points, espaces ou traits d'unions:

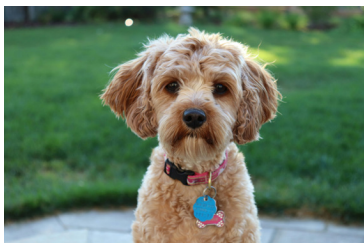
- Pour les factures d'eau: choisir l'option « Utilité » et indiquez votre numéro de compte à 14 chiffres.
- Pour les taxes: Utilisez votre numéro de rôle à 15 chiffres.

Assurez-vous d'envoyer votre paiement quelques jours ouvrables avant la date d'échéance pour éviter tout retard et pénalités.

À l'hôtel de ville

Vous pouvez payer vos taxes en personne à l'hôtel de ville. Les paiements en chèques, en espèces et Interac sont acceptés. Nous n'acceptons pas les cartes de crédit. Vous pouvez également nous faire parvenir vos chèques par la poste.

Règlements à connaître



Animaux

- Un maximum de 3 chiens par domicile est autorisé sans l'obtention d'un permis
- Les chiens doivent être enregistrés et doivent toujours porter leur médaille de la municipalité
- Les chiens perdus peuvent être signalés au Service de la réglementation du Canton.



Bruit

- Ce règlement s'applique de 23h à 7h, chaque jour de la semaine et interdit également certaines activités pendant ces heures.
- Les feux d'artifice ne sont autorisés que certains jours précis. Pour plus d'information, consultez le règlement sur les feux d'artifice sur notre site Web.

Qui appeler?

Pour signaler un problème lié à un règlement, composez le 613-673-4797. Après les heures d'ouverture, composez le 613-673-4797 et faites le 1.



Feux

- Un permis de feu est nécessaire pour tout feu à ciel ouvert d'une dimension supérieure à un mètre cube.
- Seul le bois sec peut être brûlé dans un feu à ciel ouvert.
- Avant d'allumer un feu, vérifiez s'il y a une interdiction en vigueur, auquel cas aucun feu n'est autorisé même avec un permis.
- Votre feu doit être situé dans votre cour arrière ou dans un foyer extérieur, à une distance minimum de 5 mètres de toute bâtiment, végétation, ou ligne de propriété.



Stationnement

- Une interdiction de stationnement en bordure de route est en vigueur sur toutes les chemins du Canton de minuit à 7h le jour suivant, à partir du premier jour de novembre au premier jour d'avril de l'année suivante.



Vente de garage

- Les ventes de garage sans permis sont interdits sauf à partir de 17h le vendredi jusqu'à minuit le dimanche des longues fins de semaines:
 - de la fête de la Reine au mois de mai;
 - du congé civique au mois d'août;
 - de la fête du travail au mois de septembre.
- Pour faire une vente de garage à l'extérieur de ses dates, communiquez avec le Service de la réglementation du Canton au 613-673-4797.

Pour plus d'information sur nos règlements, consultez notre site Web au www.alfred-plantagenet.com/reglements.

Vous envisagez de rénover?

Faites la demande d'un permis de construction

Plusieurs projets nécessitent un permis. Pour obtenir un permis, communiquez avec le Service de la construction par courriel construction@alfred-plantagenet.com ou par téléphone au 613-673-4797.

Voici quelques exemples de projets qui peuvent nécessiter un permis de construction:

- Ajout, modification et démolition
- Finition d'un sous-sol
- Changement d'utilisation du bâtiment existant
- Installation de panneaux solaires
- Terrasse ou patio
- Remises ou édifices accessoires de plus de 160 pi²
- Modification ou réparation à la fondation

Consultez notre site Web au www.alfred-plantagenet.com/construire pour une liste plus détaillée et pour télécharger le permis de demande de construire. Si vous n'êtes pas certain si votre projet nécessite un permis, communiquez avec le Service de la construction.

Piscines, saunas et jacuzzis

Un permis de piscine est nécessaire à l'installation d'une piscine creusée ou hors terre, d'un sauna, ou d'un jacuzzi. Une clôture d'une hauteur minimale de 48" avec un mécanisme de fermeture automatique à loquet est exigée pour protéger l'accès à toute piscine. Cette hauteur peut être atteinte soit par la piscine elle-même, une clôture, ou une extension du mur de piscine approuvée par le fabricant.

Clôtures

Il n'y a pas de permis nécessaire pour avoir une clôture sur votre propriété. Assurez-vous de ne pas bloquer le triangle de visibilité si vous habitez sur un coin de rue, et que votre clôture se situe à l'intérieur de vos lignes de propriété.

Lancer ou développer votre entreprise

Le Canton d'Alfred et Plantagenet compte une foule d'entreprises locales florissantes. Contactez le Service du développement économique ou visitez le [site Web du Canton](http://www.alfred-plantagenet.com) www.alfred-plantagenet.com pour en savoir plus sur :

- Les subventions aux entreprises
- Les frais de développement
- Les taux d'imposition

Parc Industriel de Wendover

Le parc industriel de Wendover est en développement. Communiquez avec le Service du développement économique pour figurer sur la liste des propriétaires d'entreprises intéressés. Aucun dépôt n'est nécessaire.

Loisirs et culture



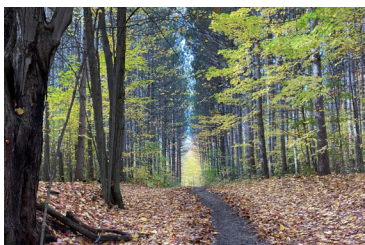
Parcs

Le Service des loisirs du Canton gère plusieurs parcs au sein de notre municipalité, chacun offrant des caractéristiques uniques: installations sportives, aires de détente, espaces verts, structures de jeux, rampes de lancement pour bateaux, sentiers, etc. La réservation d'installations sportives et d'équipement est disponible sur demande. [Découvrez la liste des parcs et obtenez des informations détaillées sur les services offerts](http://www.alfred-plantagenet.com/parcs) (www.alfred-plantagenet.com/parcs).



Piscines et natation

L'Aqua parc d'Alfred et la piscine municipale de Plantagenet sont deux installations extérieures qui vous accueilleront de la mi-juin à la fin août. Profitez des journées estivales pour vous rafraîchir dans nos piscines, que ce soit pour une baignade libre ou pour participer à diverses activités. Nous offrons des cours de natation pour les enfants ainsi que des séances d'Aquazumba pour les adultes. [Consultez les horaires des piscines et obtenez plus d'information](http://www.alfred-plantagenet.com/piscines) (www.alfred-plantagenet.com/piscines).



Sentiers de randonnée

Venez découvrir la sérénité et la beauté de la nature au boisé Larocque à Alfred. Ce site offre plus de 3km de pistes pour le ski de fond et la raquette en hiver, qui se transforment en sentiers de randonnée et de vélo de montagne pendant l'été. Situé à l'arrière du parc Larocque d'Alfred, c'est l'endroit idéal pour rester actif en famille ou entre amis.

Le sentier récréatif Prescott-Russell est une piste de longue distance, parfaite pour le vélo, le patin à roues alignées et la randonnée. Profitez des pavillons situés près des stationnements d'Alfred et de Plantagenet pour un pique-nique agréable en plein-air.



Jeux d'eau

Les jeux d'eau de Wendover sont ouverts tous les jours de 10h à 20h, à partir de la fin de semaine de la fête de la Reine jusqu'à la fin de l'été. C'est l'endroit sécuritaire idéal pour que les tout petits comme les plus grands puissent profiter pleinement du beau temps. Cette installation gratuite est située dans le parc Denis St-Pierre de Wendover.

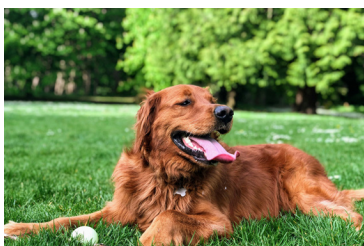
Loisirs et culture



Marina et descentes à bateaux

La marina du Canton est située au 1960, rue du Quai, dans le village de Lefavre. Elle offre les services suivantes: essence et diesel avec service complet, pompage et vidange des eaux usées, nourriture sur place, informations touristiques, fontaines d'eau et accès aux toilettes. Pour connaître les heures d'ouvertures en basse et haute saison, veuillez consulter notre site web. Le Canton gère également deux autres descentes de bateaux situées dans les villages de Treadwell et Wendover. L'aire de conservation Jessup's Falls situé à Plantagenet est un excellent lieu pour les amateurs de pêche, avec une descente pour kayaks et canoës.

Veillez noter que des vignettes de stationnement sont requises pour les véhicules avec remorque à bateau à la marina de Lefavre ainsi qu'aux descentes de bateaux. Des permis journaliers ou de saison sont en vente à l'hôtel de ville de Plantagenet de 8h à 16h. Des permis journaliers sont également disponibles sur place.



Parc canin

Le parc Denis St-Pierre à Wendover abrite deux parcs canins distincts pour vos compagnons à quatre pattes. Séparés en deux sections - une pour les chiens de petite taille et une pour les chiens de grande taille - ces espaces sécurisés permettent à vos animaux de dépenser leur énergie et de courir librement.



Patinoires

Profitez de nos magnifiques hivers en visitant l'une de nos patinoires locales. Cinq patinoires sont disponibles dans le Canton, situées dans les villages d'Alfred, Curran, Lefavre, Plantagenet et Wendover. Lorsque la température le permet, des lumières sont allumées en soirée. Chaque patinoire dispose d'un chalet de patin.

La location d'équipement sportif, comme des patins, est disponible dans les bibliothèques municipales. Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter votre succursale locale. [Consultez les horaires des patinoires et des chalets de patin](http://www.alfred-plantagenet.com/patinoires) (www.alfred-plantagenet.com/patinoires).

Bibliothèques

Le Canton d'Alfred-Plantagenet dispose de cinq bibliothèques situées à Alfred, Curran, Lefavre, Plantagenet et Wendover, offrant une vaste collection de documents et de produits audiovisuels. Grâce au programme Action communautaire Enfants en santé, nos bibliothèques offrent également la [location d'équipement de sport](http://www.alfred-plantagenet.com/equipement-sport) (www.alfred-plantagenet.com/equipement-sport).



Clubs et implication communautaire

Vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté ? Rejoignez un club ou faites du bénévolat lors des nombreuses activités tout au long de l'année. Avec la diversité des clubs disponibles, vous trouverez certainement celui qui vous correspond ! [Découvrez la liste des organismes communautaires](#) du Canton d'Alfred et Plantagenet (www.alfred-plantagenet.com/communautaire). Vous pouvez également contacter la coordinatrice des activités communautaires et culturelles à l'hôtel de ville pour plus d'informations.



Location d'espaces communautaires

Vous organisez une fête, un événement spécial ou un tournoi? Nous avons six salles communautaires de toutes les grosseurs et pour tous les budgets. Il est aussi possible de réserver un espace extérieur comme nos terrains sportif, nos parcs et la scène événementielle. Les modalités de réservation, les tarifs et les services offerts peuvent varier. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site web ou contacter la coordinatrice des activités communautaires et culturelles.



Autres services publics

- [Bureau de santé de l'est de l'Ontario](http://www.bseo.ca) (www.bseo.ca): 613 933-1375
- Poste de police de Clarence-Rockland (non-urgent) : 613-446-5124
- Centre de santé communautaire de l'Estrie : 613-443-5732
- Cour provinciale de l'Original : 1-800-667-6307 #2700
- [Service Ontario](http://www.ontario.ca/fr) (www.ontario.ca/fr) : 1-800-387-3445



CANTON / TOWNSHIP
ALFRED & PLANTAGENET

**Merci d'avoir choisi le Canton
d'Alfred et Plantagenet!**